

# Déclaration

## sur les avis de la Commission européenne et la décision du Conseil européen concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine

*Le Conseil européen a tenu compte des recommandations de la Commission européenne et a reconnu la perspective européenne de l'Ukraine, de la République de Moldavie et de la Géorgie, et a décidé d'accorder le statut de pays candidat à l'Ukraine et à la Moldavie. Il est prêt à accorder ce statut à la Géorgie dès que les priorités énoncées dans l'avis de la Commission relatif à la demande d'adhésion de la Géorgie auront été traitées. La Commission européenne est invitée à rendre compte au Conseil du respect des conditions énoncées dans les avis de la Commission sur les demandes d'adhésion respectives, dans le cadre de son paquet « élargissement » régulier.*

1. Les avis de la Commission européenne soulignent l'importance du processus de décentralisation et des réformes de l'administration publique dans ces trois pays en tant qu'éléments clés des critères politiques d'adhésion à l'UE.
2. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et PLATFORMA ont apporté leur soutien à leurs membres, les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux dans les pays voisins de l'Est de l'UE, dans le renforcement de l'autonomie locale et de la capacité institutionnelle, et en encourageant les réformes de gouvernance à plusieurs niveaux.
3. Le CCRE a facilité le développement des capacités des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations représentatives dans une perspective locale et durable, et a renforcé la coopération décentralisée avec les gouvernements locaux en Géorgie, Moldavie et Ukraine.
4. Le CCRE est prêt à continuer à soutenir ses associations membres en Géorgie, Moldavie et Ukraine dans leur contribution au processus d'adhésion à l'UE. Le CCRE continuera notamment à soutenir les collectivités locales et leurs associations nationales, pour rapprocher les territoires de l'UE (par le biais d'accords d'association, du paquet « élargissement » de l'UE, ou du Green Deal) et des agendas mondiaux (localisation des Objectifs de développement durable ou Accord de Paris).
5. Dans ce contexte, le CCRE s'engage à défendre une approche holistique en « Trio », et est prêt à accompagner le **processus d'adhésion à l'UE de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie** en apportant une perspective locale.
6. Le CCRE insiste sur le **rôle important de la coopération décentralisée** (tels que les échanges entre pairs, les partenariats municipaux, le mentorat, les visites d'étude, les jumelages, les séminaires et les formations) pour accompagner les réformes institutionnelles nécessaires et assurer un processus d'intégration durable, et ce notamment pour surmonter les difficultés socio-économiques, dans les phases d'urgence et de relance post-COVID-19 et de l'après-guerre en Ukraine.
7. L'octroi du statut de candidat aux trois pays aura un impact significatif sur la consolidation de la **démocratie locale, de l'autonomie locale et des réformes de décentralisation**, cruciale pour leur développement durable à long terme. Ce statut permettra également aux gouvernements locaux d'exercer leurs compétences en se dotant de meilleurs technologies, méthodes, outils administratifs et financiers pour remplir cette importante responsabilité.
8. Lors des prochaines négociations d'adhésion, le CCRE espère que ces aspects seront pris en considération par les institutions européennes et les autorités compétentes pour soutenir le statut de candidat à l'Union européenne de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie.

**Stefano Bonaccini,**  
Président du CCRE



### **A propos du CCRE et de PLATFORMA**

*Le Conseil des Communes et Régions d'Europe ([CCRE](#)) est la plus large organisation de collectivités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent quelque 100 000 collectivités locales et régionales.*

*Les objectifs du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des collectivités locales et régionales et fournir une plateforme d'échange entre ses associations membres et leurs élus et experts.*

*[PLATFORMA](#) est le réseau de coalition paneuropéen des villes et régions et de leurs associations nationales, européennes et mondiales actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région, dirigé par le CCRE.*

*[www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu) | [www.ccre.org](http://www.ccre.org) | twitter : [@Platforma4Dev](#) | [@CCRECEMR](#)*

### **Contact**

#### **Bella Tskhelishvili**

*Chargée de Mission - Partenariat oriental*

*+32 2 842 67 77*

*[Bella.Tskhelishvili@ccre-cemr.org](mailto:Bella.Tskhelishvili@ccre-cemr.org)*

*Twitter : [@belatskhelishvi](#)*

#### **Marlène Siméon**

*Directeur des opérations du CCRE*

*PLATFORMA Directeur*

*+32 2 842 67 76 | +32 472 82 92 91*

*[marlene.simeon@ccre-cemr.org](mailto:marlene.simeon@ccre-cemr.org)*

*Twitter : [@marlenesimeon](#)*